

La séance est ouverte à 18h12 sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 16 membres présents et excuse les membres absents.

Secrétariat de séance :

M^{mes} VEDRENNE et GALTIER assurent le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :

- Préparation de la rentrée 2022 – structure des classes / principes de répartition de la DGH *Information*
- Préparation de la rentrée 2020 – Créations / Suppressions de postes *Avis*

2 – Gestion matérielle et financière :

- Contrats et conventions *Décision*
- Sorties et voyages *Décision*

3 – Questions diverses

Trois questions diverses posées par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

- 1- La Région va-t-elle nous doter de capteurs CO2 ? Et quand ?
- 2- Avec quelle DGH fonctionnons-nous depuis septembre 2021 ?
- 3- Quand M. LAFAYE sera-t-il remplacé ? Et par qui ?

Adoption du PV du CA du 07 décembre 2021 :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 07 décembre 2021.

Pas de remarque.

Vote : Votants : 16 Pour : 16 contre : 0 abstention : 0

Le PV de la séance n°2 du 07 décembre 2021 est adopté

I – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

❖ Préparation de la rentrée 2022 – structure des classes et principes de répartition de la D.G.H. :

❖ **Prévision d'effectifs :**

M. DEROUIN présente la Dotation Horaire Globale (D.G.H.) accordée au Lycée par le Rectorat pour la rentrée 2022 : 954.87 Heures dont 850 HP et 104.87 HSA.

Il explique le principe de la répartition de cette enveloppe sur l'ensemble des disciplines et des niveaux, qui tient compte des horaires légaux et des choix d'établissement.

Pour chaque niveau, il donne les prévisions concernant le nombre de classes prévues.

Pour chaque niveau, M. DEROUIN détaille les heures légales et les choix de dédoublements spécifiques à l'établissement, dans la limite des moyens accordés par le Rectorat, en respectant l'équilibre imposé entre HP et HSA.

Niveau 2^{NDE} :

BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR ET DTS	2021/2022	2022/2023
<u>3221 - BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 1ERE ANN.</u>	45	<u>45</u>
<u>3222 - BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 2EME ANN.</u>	42	<u>34</u>
ENS. GENERAL ET TECHNIQUE EN LYCEE		
<u>2211 - SECONDE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	206	<u>210</u>
<u>2212 - PREMIERE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	227	<u>196</u>
<u>2213 - TERMINALE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	192	<u>226</u>
PREPARATIONS DIVERSES PRO.		
<u>2391 - MENTION COMPLEMENTAIRE</u>	9	<u>10</u>
TOTAL (hors forfaits)	721	721

M. DEROUIN présente la ventilation de la DGH pour le niveau 2^{NDE} : 232 heures sont ventilées entre les disciplines dont 6 heures attribuées à l'accompagnement à l'orientation.

La fermeture de l'option latin est donc envisagée en 2^{nde}, au regard de la faiblesse des effectifs.

Prévisions : 7 élèves en 1^{ere}/Term ; 2^{nde} : 6

Arrivée à 18h23 de M. DUCHIER, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

Niveau 1^{ÈRE} :

BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR ET DTS	2021/2022	2022/2023
<u>3221 - BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 1ERE ANN.</u>	45	<u>45</u>
<u>3222 - BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 2EME ANN.</u>	42	<u>34</u>
ENS. GENERAL ET TECHNIQUE EN LYCEE		
<u>2211 - SECONDE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	206	<u>210</u>
<u>2212 - PREMIERE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	227	<u>196</u>
<u>2213 - TERMINALE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	192	<u>226</u>
PREPARATIONS DIVERSES PRO.		
<u>2391 - MENTION COMPLEMENTAIRE</u>	9	<u>10</u>
TOTAL (hors forfaits)	721	721

M. DEROUIN présente la ventilation de la DGH pour le niveau 1^{ère} : 239 heures sont ventilées entre les disciplines, compte tenu des spécialités offertes au lycée et 3.5h sont réservées à l'accompagnement à l'orientation.

Il présente ces 8 spécialités et leurs effectifs attendus.

Il explique la situation discipline par discipline, notamment la présence de Compléments de Services Donnés (CSD) et Compléments de Services Reçus (CSR).

En EPS, M. DEROUIN demande l'implantation d'un poste supplémentaire, compte tenu d'un besoin de 18 heures.

M^{me} DELABESSE demande pourquoi il n'est prévu que 2 groupes en spécialité HGGSP alors qu'il y en a 3 cette année. Les prévisions actuelles sont fondées sur les avis favorables à l'issue des conseils de classe et vont donc évoluer.

M. DEROUIN remarque que, pour le moment, il n'y a que 15 élèves de 2^{nde} qui ont demandé la filière STMG.

M^{me} OLIVIER souligne que ce sont pour l'instant les souhaits non-définitifs des élèves à l'issue des conseils de classe.

M. DEROUIN précise que, en effet, cette répartition est provisoire et qu'en fonction des effectifs réels en juin pour chaque classe et groupe de spécialité, la ventilation pourra évoluer et sera donc présentée au CA de juillet.

Si les groupes devaient évoluer de manière importante, il serait alors possible de demander des moyens supplémentaires au Rectorat, selon M. DEROUIN.

M. DUCHIER fait remarquer que, cette année, les classes de 2^{nde} sont à 30 élèves et non 35, ce qui constitue un vivier d'élèves moins important pour remplir les 1^{ères} de l'an prochain.

Constat : grosse demande à ce jour sur la spécialité EPPCS.

Niveau Terminale :

BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR ET DTS	2021/2022	2022/2023
<u>3221 - BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 1ERE ANN.</u>	45	<u>45</u>
<u>3222 - BREVET DE TECH.SUP.EN 2 ANS : 2EME ANN.</u>	42	<u>34</u>
ENS. GENERAL ET TECHNIQUE EN LYCEE		
<u>2211 - SECONDE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	206	<u>210</u>
<u>2212 - PREMIERE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	227	<u>196</u>
<u>2213 - TERMINALE GENERALE & TECHNO YC BT</u>	192	<u>226</u>
PREPARATIONS DIVERSES PRO.		
<u>2391 - MENTION COMPLEMENTAIRE</u>	9	<u>10</u>
TOTAL (hors forfaits)	721	721

M. DEROUIN présente la ventilation de la DGH pour le niveau Terminale : 239 heures sont ventilées entre les disciplines, compte tenu des spécialités offertes au lycée et 7h sont réservées à l'accompagnement à l'orientation.

Le proviseur rappelle qu'à ce stade ce sont des principes qui ont été présentés mais que la préparation peut évoluer d'ici la fin de l'année scolaire. En conséquence, il ne les soumettra au vote qu'au mois de juin une fois l'ensemble des données stabilisées.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PERMETTANT DE DÉTERMINER LA CRÉATION OU LA FERMETURE DE POSTE

Matières	Besoins 2nde	Besoins 1ères	Besoins Terminales	Besoins BTS / MC	Heures statutaires - Pondérations	Besoins Totaux	HP	HSA	CSD / CSR BMP	Observations
Philosophie L0100	0,00	4,00	27,00	0,00	2,00	33,00	21,00	3,00	9,00	CSR 9h00 demandé
Lettres Classiques L0201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			<i>Proposition de suppression de poste</i>
Lettres Modernes L0202	33,00	30,00	6,00	11,00	6,10	86,10	81,00	5,10		CSD 3h
Allemand L0421	5,00	4,00	4,00	0,00	0,80	13,80	12,00	1,80		CSD 3h00
Anglais L0422	32,00	34,50	29,00	14,50	10,00	120,00	111,00	9,00		
Espagnol L0426	15,00	14,00	14,00	4,00	3,80	50,80	36,00	5,80	9,00	BMP ou CSR 9h00
Italien L0429	5,50	5,00	2,00	0,00	1,00	13,50	12,00	1,50		CSD 6h00
Histoire Géographie L1000	23,00	34,50	36,50	0,00	5,00	99,00	93,00	6,00		CSD 6h00
SES L1100	9,00	8,00	15,00	0,00	2,30	34,30	33,00	1,30		CSD 3h00
Mathématiques L1300	40,00	17,50	21,50	0,00	3,90	82,90	81,00	1,90		CSD 9h00
Sciences Physiques - Chimie L1500	27,00	15,00	11,75	0,00	2,87	56,62	48,00	8,62		CSD 3h00
Sciences de la Vie et de la Terre L1600	18,00	17,50	30,25	0,50	3,77	70,02	54,00	11,02	5,00	CSR 5h00
EPS L1900	17,00	20,50	22,00	6,50	9,00	75,00	53,00	4,00	18,00	Implantation poste demandée ou BMP
Eco Gest.option Comm, Org, Grh L8011	0,00	11,50	16,50	22,50	8,32	58,82	54,00	4,82		
Eco Gest.option comptabilité et finance L8012	0,00	19,50	16,50	22,00	9,00	67,00	54,00	6,00		
Eco Gest.option marketing L8013	1,50	0,00	0,00	53,50	13,37	68,37	66,00	9,37		
Accompagnement Orientation	6,00	3,5	7			16,50		16,50		
Commune Non Limitrophe					0					
Besoins par niveaux	232,00	239,00	259,00	134,50						
IMP - Dotation : 8										7,5
HSA Transformées en IMP										
Marge HSA transformée en HSE						9,14		9,14		
Totaux						954,87	809,00	104,87	41,00	
Rappels:										
DHG : 954,87 : 850 HP + 104,87 HSA										

HP
HSA

Vérfications

Il présente le récapitulatif qui permet de déterminer s'il y aura ou pas des créations ou des fermetures de poste.

On observe un grand nombre de CSD.

La perte de la 7^{ème} seconde entraîne une perte de 40 HP que M. DEROUIN a choisi de répartir sur diverses disciplines, en **supprimant l'option Latin et donc le poste de Lettres classiques actuellement occupé par M^{me} BORIE.**

On note de nombreux Compléments de Services Donnés (CSD) et Compléments de Services Reçus (CSR).

En EPS, M. DEROUIN **demande l'implantation d'un poste supplémentaire, compte tenu d'un besoin de 18 heures.**

Il y aura deux postes vacants en Eco-gestion. Ils sont actuellement occupés par un contractuel (M. STITOU) et une personne qui part à la retraite en avril 2022.

Il a été demandé par les équipes pédagogiques des heures spécifiques pour l'accompagnement à l'orientation en 2^{nde} (1H / classe), en 1^{ère} (1/2H / classe) et en Terminale (1H / classe).

M^{me} VEDRENNE rectifie : il a été demandé 1H / classe et par PP de Terminale. **Le besoin n'est donc pas de 7 heures, mais de 14 heures.**

M. DESHERAUD souligne l'importance de ce suivi par les PP car les parents se sentent démunis face à la complexité de PARCOURSUP. **Il insiste sur la nécessité absolue de l'accompagnement à l'orientation des élèves de Terminale, les parents n'étant pas à même de réaliser cet accompagnement.** Il remarque que le problème est dans le volume global de la DGH, volume insuffisant pour répondre à ce besoin.

M. DEROUIN et les représentants des personnels renchérissent car PARCOURSUP est effectivement complexe y compris **pour les professionnels de l'éducation et générateur de stress pour les élèves et les parents.**

M. DEROUIN **entend la demande sur l'accompagnement à l'orientation.** Il explique qu'il pourrait aussi supprimer des options ou des groupes pour accéder à cette demande, à moins que la DGH soit abondée en HSA.

M. DEROUIN présente les 8 IMP accordées au lycée dont une ½ heure est encore à attribuer.

M^{me} OLIVIER **remarque qu'il y a un nombre croissant** de personnels enseignants qui sont forcés de demander des temps partiels pour avoir des conditions de travail décentes (*pas trop d'HSA, pas trop de classes, pas de service partagé*).

M^{me} DELABESSE **ajoute que cette répartition qui découle d'une DGH qui ne correspond pas aux besoins réels a des conséquences violentes sur les personnels.**

Un débat s'ouvre à nouveau sur la question de l'accompagnement à l'orientation en Terminale, notamment.

C'est complexe, et M^{me} DELABESSE souligne que les enseignants ne sont pas Psychologues de l'Education Nationale et n'ont donc pas reçu de formation spécifique.

M. DUCHIER **rappelle qu'en outre la réforme du lycée conduit les Professeurs principaux à guider des élèves dans le choix de formations qu'ils ne connaissent pas.**

M. DEROUIN revient sur la suppression du latin, un choix dicté par les faibles effectifs.

M. BERCHE, **représentant des élèves, regrette ce choix car les élèves latinistes ne feront probablement pas le choix d'aller à LA SOUTERRAINE et se priveront donc de cette opportunité. C'est un cercle vicieux : peu de latinistes, on ferme le latin. Si pas de latin proposé, plus de latinistes du tout.**

M. DESHERAUD **regrette également ce choix et demande si cela peut pénaliser les poursuites d'études ou les choix professionnels des élèves qui ne pourraient pas choisir latin.**

M. DEROUIN pense que non, étant donné **qu'il ne s'agit que d'une option et non pas la spécialité LLCA.**

M^{me} AUCLAIR, représentante des élèves, explique que pour les classes prépa littéraires, un enseignement grand débutant permet de pallier cette absence de latin dans le secondaire.

M^{me} OLIVIER rappelle néanmoins que bénéficier de cette option était un plus non négligeable pour les élèves visant une prépa littéraire ou bien une licence de lettres.

❖ Création / suppression de poste

En plus du poste de Lettres classiques, M. DEROUIN aborde la question de deux postes non pourvus en espagnol (*depuis plusieurs années*) et en maths (*depuis l'an passé*). **Ils ne sont pas pourvus car il n'y a pas de besoin. Il propose leur régularisation, ce qui revient à leur suppression, compte tenu qu'il s'agit de postes « vides » sur lesquels personne ne sera affecté.**

M^{me} GALTIER demande pourquoi ces postes ne peuvent pas être rendus à la place du poste de Lettres classiques.

Le Proviseur explique que ce sont deux choses différentes.

M. RODIER s'étonne que ces deux postes aient été laissés en place alors qu'il n'y avait à priori plus de besoin. Et il demande s'ils pourraient être réattribués ultérieurement.

M. DEROUIN explique que ces postes qui retournent dans l'escarcelle du Rectorat pourraient être, par exemple, transformés en TZR là où les besoins se feront sentir dans l'académie.

M^{me} CLAVAUD-GAS revient sur la situation des BTS NDRC 1 et 2 : perte de tous les dédoublements en 1^{ère} et 2^{ème} année, 24 heures en tout, sur la base d'une baisse prévisionnelle des effectifs anticipée par le Rectorat.

M. DEROUIN espère pouvoir récupérer 12 heures de dédoublements en BTS NDRC1 car PARCOURSUP propose encore cette année 33 places pour notre Lycée.

Néanmoins, le Rectorat n'anticipe pas plus de 24 élèves justifiant ainsi la perte des heures.

M. DESHERAUD demande si les seuils de dédoublements sont les mêmes pour tous les territoires et trouve que les réglementations nationales sur le dédoublement ne conviennent pas à notre situation rurale.

M^{me} CLAVAUD-GAS précise que les conditions d'enseignement et de travail des élèves en seront plus difficiles, fortement dégradées. Elle rebondit sur le décalage entre l'importance accordée à la ruralité dans les discours et la réalité des actions sur le terrain.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et les représentants des parents d'élèves présentent 3 motions :

- Une motion lue par M^{me} DELABESSE dénonçant une DGH qui ne prend pas en compte les besoins réels (ANNEXE 1) ;
- Une motion lue par M^{me} OLIVIER dénonçant l'application du passe vaccinal aux publics scolaires, notamment en option théâtre mais aussi toutes les sorties culturelles qui mixent des publics (musées, théâtre, cinéma etc...) (ANNEXE 2) ;
- Une motion lue par M^{me} CLAVAUD-GAS dénonçant la perte des dédoublements en BTS NDRC 1 et 2 (ANNEXE 3).

AVIS concernant les créations/suppressions de postes :

Vote : Votants : 17 Pour : 3 contre : 17 abstention : 0

II – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

❖ Contrats et conventions :

CONVENTION DES POETES ET FETE DU COURT-METRAGE 2022

Présentation succincte du projet par M^{me} GALTIER.

M. DUPLESSIS rappelle les dates : la convention est conclue pour la période du 12 au 28/03/2022

Ce principe est soumis au vote.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : abstention :

Acte n° 3/66 rendu public pour affichage

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET DE DANSE DE L'ESPACE FAYOLLE AU PROFIT DES ELEVES DE L'OPTION THEATRE

La Mairie de GUERET accorde l'utilisation à titre gracieux de la salle de spectacle pour l'option théâtre et de la salle de danse pour les options CAV.

M. DEROUIN rappelle les situations où le passe vaccinal est requis.

Ce principe est soumis au vote.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : abstention :

Acte n° 3/64 rendu public pour affichage

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE DE L'ESPACE FAYOLLE AU PROFIT DES ÉLÈVES DE L'OPTION CINÉMA

La Mairie de GUERET accorde l'utilisation à titre gracieux de la salle de spectacle pour l'option théâtre et de la salle de danse pour les options CAV.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : abstention :

Acte n° 3/62 rendu public pour affichage

AVENANT MAIF CONCERNANT LES RISQUES LIÉS AUX MALADIES CONTAGIEUSES

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : abstention :

Acte n° 3/61 rendu public pour affichage

❖ Sorties et voyages scolaires :

SORTIE GEOLOGIQUE FACULTATIVE DANS LES HAUTES-ALPES : BUDGET PREVISIONNEL MODIFICATIF

Modification budgétaire : **258€ par élève**

M. DUCHIER explique que cette année il y aura deux voyages : en 1^{ère} et en Term., **mais l'idée est à terme de ne garder que le voyage de fin de 1^{ère}** pour soulager la terminale.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : abstention :

Acte n° 3/63 rendu public pour affichage

Remarque de M. DEROUIN concernant le voyage au ski : le prestataire a changé le lieu de séjour pour des raisons de non-brassage des publics. Le surcoût sera pris en charge par ce même prestataire, et non par le lycée ou les familles.

REMISE D'ORDRE : pour les familles des élèves testés positifs, sur présentation d'un justificatif.

Une simple déclaration **sur l'honneur ne suffit pas**.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : abstention :

Acte n° 3/65 rendu public pour affichage

❖ Questions diverses

Trois questions diverses posées par les représentants des personnels **d'enseignement et d'éducation** :

1- La Région va-t-elle nous doter de capteurs CO2 ? Et quand ?

Réponse : Deux capteurs de CO2 et 1 purificateur d'air ont été demandés à la Région. Pas de date de livraison à ce jour.

2- Avec quelle DGH fonctionnons-nous depuis septembre 2021 ?

Réponse : La DHG de septembre est : 1019.65 dont 892.73 HP et 126.92 HSA.

On note des différences avec celle présentée en juin 2021, au CA.

3- Quand M. LAFAYE sera-t-il remplacé ? Et par qui ?

Réponse : Le Rectorat recherche un « *faisant fonction* », il y a eu deux refus pour le moment.

Une personne est venue rencontrer M. DEROUIN cette semaine, on attend sa réponse.

La situation de la cité scolaire de LA SOUTERRAINE est dramatique mais M. DESHERAUD **remarque que l'on fait beaucoup peser la charge sur BOURDAN** : le Proviseur-Adjoint parti en interim de Proviseur et M. NEYRAT et M^{me} LEBRAUD qui vont tutorer les deux nouveaux secrétaires.

M. DUCHIER **regrette que le Rectorat n'ait pas anticipé** une situation dégradée, connue de tous depuis plusieurs mois.

Fait à GUERET, le 28 février 2022

Les secrétaires de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'GALTIER' with a large flourish underneath.

M^{mes} GALTIER et VEDRENNE

Le Président,

A circular official stamp of the 'LYCEE PIERRE BOUASSE GUERET' with a signature in blue ink over it.

Olivier DEROUIN

ANNEXE N°1

DÉCLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION ET DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nous dénonçons l'insuffisance de la dotation horaire globale (DHG) allouée pour la rentrée prochaine au Lycée Pierre BOURDAN. La DHG allouée ne correspond pas à nos besoins réels.

Elle ne permet pas de maintenir une offre optionnelle légitime et attractive pour notre établissement, en supprimant notamment le latin.

Dans le contexte rural qui est le nôtre, compte tenu du programme Mare Nostrum – dispositif de soutien aux langues méditerranéennes et anciennes- **il est inconcevable de ne pas proposer l'option Latin au lycée Pierre BOURDAN, comme il est inconcevable de réduire la capacité d'accueil en BTS NDRC.**

Cette DHG **ne permet pas de maintenir des conditions d'apprentissage décentes pour les élèves, garantes de leur réussite**, les cours à effectifs allégés se raréfiant.

Calculée à minima, elle aura des conséquences négatives sur nos conditions de travail, et de fait sur les conditions **d'apprentissage et de travail des élèves :**

- plus de classes par enseignant, pléthore de services partagés (48 heures de complément de services donnés et 26 de complément de services reçus), ce qui contraindra fortement les emplois du temps ;
- des répercussions inévitables sur les emplois du temps des élèves et sur leur accompagnement ;
- plus aucun dédoublement en BTS NDRC.

Cette DGH comprend par ailleurs une part très importante d'heures supplémentaires (11% de la DGH) au détriment des heures-postes.

En conséquence, nous refusons que l'on nous oblige à gérer la pénurie, à faire des choix qui ne sont pas satisfaisants.

Et :

- nous refusons la suppression du poste en Lettres Classiques
- nous refusons des heures supplémentaires pléthoriques
- nous demandons **une augmentation du nombre d'heures postes pour la rentrée 2022 afin de couvrir les besoins réels, à minima : en latin (+7.5 h), en accompagnement à l'orientation en terminale (+14 h), en dédoublement pour l'étude de gestion en 1^{ère} STMG (+4h) et en accompagnement personnalisé en français en 1^{ère} STMG (+2h).**

Enfin, nous regrettons l'absence de vote sur la répartition de la DGH.



ANNEXE N°2

DÉCLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION ET DES PARENTS D'ÉLÈVES

Option Théâtre, Passe **vaccinal et rupture d'égalité**.

Le vendredi 21 janvier, nous avons fait notre devoir de fonctionnaire d'Etat, qui nous astreint à l'application des textes. Aussi avons-nous dû expliquer aux élèves de l'option Théâtre que , à défaut de passe vaccinal, ils ne pourront plus se rendre aux spectacles programmés ni présenter leur projet collectif sur scène au mois de mai (car nous avons la chance de travailler en collaboration avec la scène conventionnée de Guéret).

Nous nous trouvons dans la situation ubuesque où nous ne pouvons plus répondre aux exigences définies par les instructions officielles. En effet, les Bulletins Officiels des 22 janvier et 25 juillet 2019 qui définissent cet enseignement stipulent que les spectacles vus doivent être au nombre de « *six au minimum par année* » **et, si l'on** peut avoir recours à des captations, celles-ci doivent être « **toujours mise[s] en relation avec l'expérience du spectacle vivant** ». Par ailleurs, il est précisé que les élèves doivent participer à « *un projet collectif* », qui implique « *obligatoirement* » du jeu, « *à présenter devant un public* ».

Certains élèves ne recevront donc pas l'intégralité de l'enseignement auquel ils ont droit. L'école de la République se montre ainsi coupable de discrimination et de rupture d'égalité.

Autre absurdité, la préparation et l'organisation de cet enseignement nécessitent désormais que nous ayons connaissance d'informations qui relèvent du secret médical.

Plus grave encore, en obligeant les adolescents de 16 ans et plus à présenter le passe vaccinal y compris dans le **cadre d'activités scolaires et périscolaires, le gouvernement fait porter sur des lycéens une responsabilité qui dans la réalité des faits, incombe encore à leurs parents et les prive d'un accès essentiel à la culture.**

Nous avons d'ores et déjà subi l'impact de cette mesure le Vendredi 28 janvier où presque 15% des élèves n'ont pas pu se rendre à La Souterraine pour assister à l'adaptation de la pièce de Bernard-Marie Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*, chorégraphiée par Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault.

Cette situation est dorénavant celle de très nombreux lycéens, et pas seulement pour l'option Théâtre mais aussi pour de nombreuses activités culturelles scolaires et périscolaires en lien avec les enseignements.

Nous demandons donc l'exemption du passe vaccinal pour les publics scolaires.

ANNEXE N°3

LES ENSEIGNANTS DU LYCÉE ET LES PARENTS D'ÉLÈVES CONTRE LA SUPPRESSION DES DÉDOUBLEMENTS EN BTS NDRC

Le BTS NDRC est un BTS commercial implanté à Guéret depuis 1990.

Ce BTS est bien ancré localement. En effet, depuis de nombreuses années, l'équipe pédagogique développe un maillage fort avec le tissu économique local, tant avec les entreprises qu'avec les associations. Beaucoup de professionnels interviennent dans nos sections et participent aux actions que nous menons (j'innove en classe, séminaire de recrutement, challenge étudiants, interventions sur la santé...). Nos étudiants, dans le cadre de leur stage, contribuent à l'activité économique locale notamment en participant aux actions pour redynamiser le centre-ville, en mettant en place des événements commerciaux dans les boutiques, en aidant les petits commerces à s'ouvrir à la digitalisation, en menant des actions de vente directe de produits locaux ... Nombre d'étudiants poursuivent leurs études en licences professionnelles avec des entreprises creusoises ou sont directement embauchés à l'issue de leur BTS sur le territoire. Cela impulse une certaine dynamique en permettant à des jeunes de rester, voire de s'installer en Creuse et aux entreprises de pourvoir des postes qualifiés dans des zones rurales ; ce qui n'est pas négligeable dans un département que l'on sait vieillissant.

Depuis la rentrée 2018, la section du Lycée dispose d'une capacité d'accueil de plus de 30 étudiants. Ainsi, avons-nous accueilli :

- en 2018 : 34 étudiants en 1^{ère} année,
- en 2019 : 35 en 1^{ère} année et 26 en 2^{nde} année,
- en 2020 : 35 en 1^{ère} année et 23 en 2^{nde} année,
- en 2021 : 26 en 1^{ère} année et 24 en 2^{nde} année.

Cette baisse sensible en 2021 :

- **n'est pas sans lien avec l'ouverture du même BTS en formation initiale à Limoges** : ouverte en 2020 en demi-section (12 étudiants), elle est passée à plus de trente étudiants à la rentrée 2021 (33 étudiants) ;
- est le fait également de deux années de pandémie qui ne nous ont pas permis de réaliser la communication habituelle (forum du supérieur à Limoges, portes ouvertes, présentation dans les lycées) ;
- va impacter directement le nombre de nos étudiants accédant à la 2^{nde} année à la rentrée 2022.

Sur ces bases, pour la rentrée 2022, le Rectorat a prévu un recrutement à 24 étudiants en 1^{ère} année et le passage de 19 étudiants en 2^{nde} année. De fait, il acte ainsi la suppression de tous les dédoublements, soit 24 h au total sur les deux niveaux (20 h en économie gestion, 2h en langue vivante et 2h en français).

Nous dénonçons le fait que le Rectorat ne nous laisse pas la possibilité de recruter au-delà de 24 étudiants à la rentrée prochaine, fragilisant ainsi notre filière **et laissant moins d'opportunités aux élèves Creusois d'intégrer notre BTS** et donc de poursuivre des études supérieures. En effet, même si nous recrutons sur les départements limitrophes, la plupart de nos étudiants sont issus du département. Si nous ne pouvons les accepter dans notre **section, ce sont des étudiants qui n'iront pas, pour des raisons sociales, financières et culturelles, poursuivre des études supérieures ailleurs.**

Cette décision détériore les conditions d'études de nos étudiants, dans la mesure où :

- tous les enseignements se feront en classe entière et non plus en demi-groupe (24 étudiants au lieu de 16) ;
- l'accompagnement pour la conduite des actions professionnelles les conditions de suivi de stage seront dégradées, **alors qu'ils constituent une base déterminante de la préparation à l'examen** (près de 50 % des épreuves).

Que dire des investissements d'aménagement des locaux faits par le lycée (et donc la région) pour accueillir plus de trente d'étudiants en ?

Nous dénonçons cette décision qui fragilise non seulement notre attractivité, mais également le territoire. Cette **décision est d'autant plus choquante que le rectorat de Limoges a présenté la préparation de rentrée 2022 en communiquant sur les dispositifs pour l'égalité des chances et la ruralité.**